

## Nos Conditions Générales de Vente appliquées à la formation

### Désignation

La société MATH-ACTION ET LANGUES désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 77 avenue de Saint-Germain 78600 MAISONS-LAFFITTE.

L'organisme de formation MATH-ACTION ET LANGUES met en place et dispense des formations dans notre centre de MAISONS-LAFFITTE, aux particuliers :

- dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) ;
- disposant d'un financement par leur entreprise ;
- disposant d'un financement par l'OPCO (Opérateur de compétences) ;
- disposant d'un financement Pôle Emploi ;
- avec un financement personnel.

### Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation MATH-ACTION ET LANGUES pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

### Devis et attestation

Pour les formations avec des dispositifs de financement par tiers cité ci-dessus (hors cpf), l'organisme de formation MATH-ACTION ET LANGUES s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » du financeur. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Dans le cadre du CPF, une proposition de commande sera effectuée sur le site du CPF. Le stagiaire a un délai de 11 jours pour se rétracter. Une feuille de présence sera signée à chaque séance par le formateur et le stagiaire.

### Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Dans le cadre du CPF, le règlement du prix de la formation par la Caisse des Dépôts est conditionné à la validation par le Titulaire de compte de la proposition de Commande adressée par la société avant son inscription et son entrée en formation, conformément aux dispositions de l'article 5.4 des Conditions Générales de l'EDOF (l'Espace des Organismes de Formation).

Par ailleurs, le [décret du 29 avril 2024](#) fixe à 100 € le montant forfaitaire de la participation obligatoire au financement des formations éligibles au CPF.

Cette participation de 100 € est automatiquement appliquée lors de l'achat d'une formation sur la plateforme [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr). Le paiement doit être effectué par carte bancaire ou virement au moment de l'inscription. En l'absence de règlement, l'inscription à la formation ne sera pas validée. Aucun délai ou facilité de paiement ne sera accordé.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de compétences (OPCO), par Pôle Emploi ou par son entreprise, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Organisme de formation MATH-ACTION ET LANGUES ne reçoit pas l'accord de prise en charge au 1<sup>er</sup> jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

Une demande de report de la formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à la société dans un délai de 7 jours avant la date de la formation.

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 24 heures avant le jour prévu. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@math-action.com](mailto:contact@math-action.com). Dans ces conditions, la séance pourra être reprogrammée à une date ultérieure selon les disponibilités communes avec le formateur.

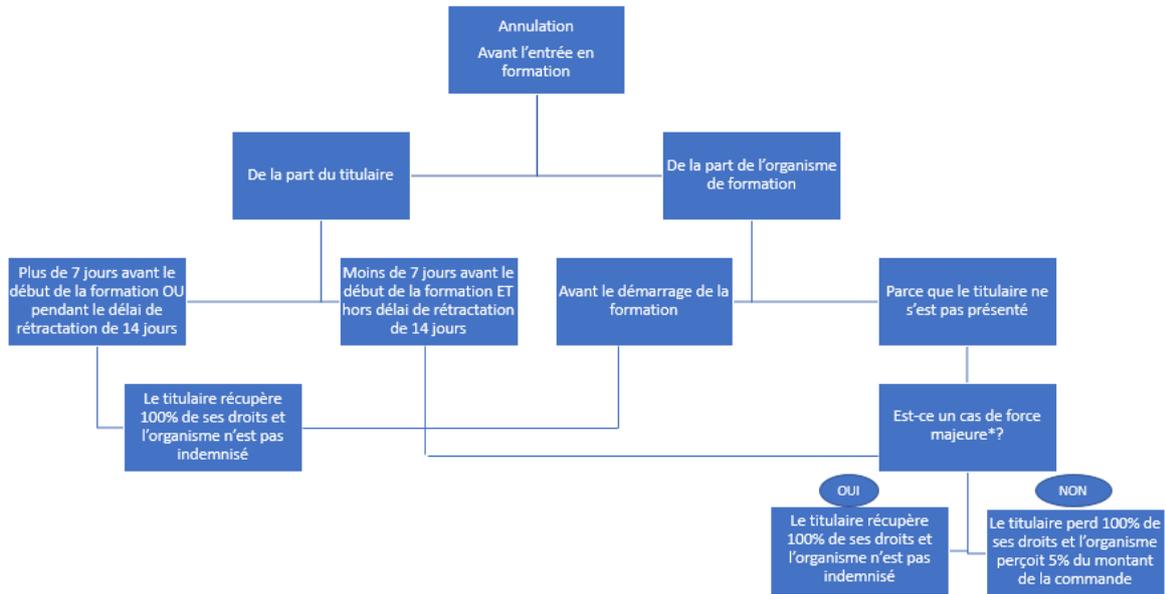
Sans annulation dans les délais, la séance sera comptabilisée.

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure\*, la société MATH-ACTION ET LANGUES ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

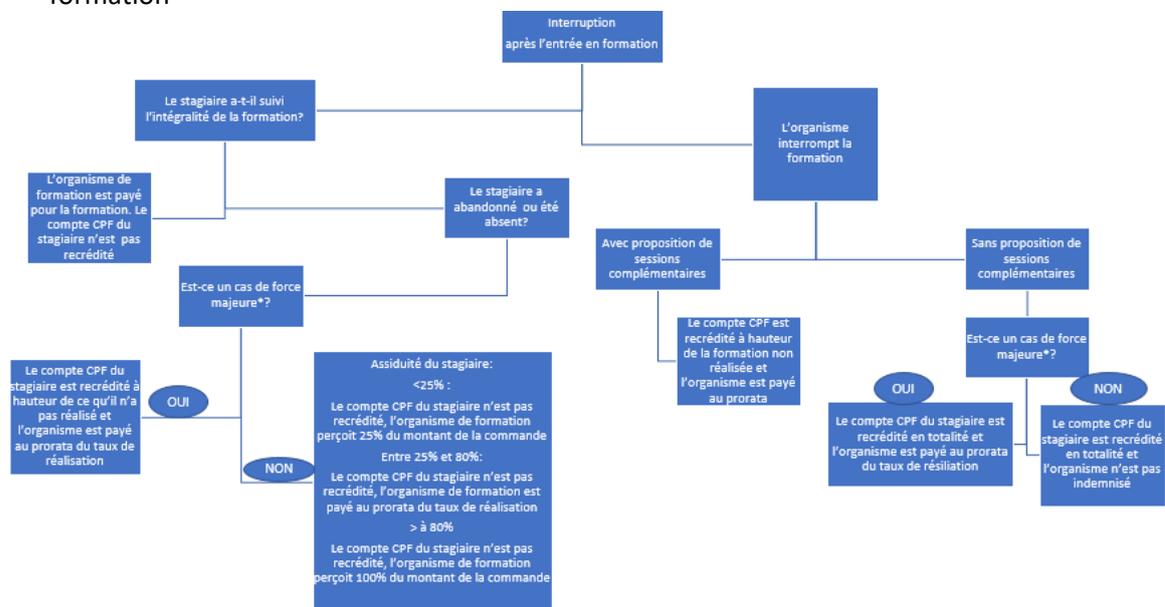
Dans le cadre du CPE, en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure\* dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure\* dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, cela donne lieu à un paiement de l'organisme de formation dont le montant est calculé au prorata de l'assiduité du stagiaire.

- Conséquences financières de l'annulation de la formation – avant l'entrée en formation



- Conséquences financières de l'interruption du dossier de formation- après l'entrée en formation



\*Cas de force majeure pouvant être invoqués :

- Par le stagiaire :

- Refus de l'employeur de congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service (avec document justificatif signé et tamponné par l'employeur) ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de 1<sup>er</sup> niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire ;
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

- Par l'organisme de formation :

- Accident ou décès du formateur ;
- Maladie ou hospitalisation du formateur ;
- Interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
- Procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'organisme de formation.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique et le niveau du stagiaire. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quels qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme de formation. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Utilisation et protections des données personnelles**

Lors de la signature du contrat, j'autorise l'organisme de formation MATH-ACTION ET LANGUES à utiliser mes coordonnées dans deux cas :

- La gestion administrative de la formation. Le secrétariat peut être amené à communiquer mes coordonnées aux formateurs afin de fluidifier l'organisation et la tenue des cours.
- A des fins publicitaires (e-mailings, envois postaux, etc.). Mes données personnelles ne seront pas vendues à des sociétés tierces, et utilisées uniquement par l'organisme de formation susnommée.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Pour cela, le client adresse un mail à [contact@math-action.com](mailto:contact@math-action.com).

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société MATH-ACTION ET LANGUES et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.